

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du mardi 13 août 2019 à 17h00

L'assemblée générale ordinaire, régulièrement convoquée, s'est tenue ce mardi 13 août 2019 à 17 heures en la Chapelle Notre dame de Haute Lumière, aux Saisies, sous la présidence de Paul BURGUIERE.

Adhérents présents ayant signé la liste d'émargement 16

Adhérents représentés par des pouvoirs 55

---

TOTAL des membres présents ou représentés : 71

Nombre total d'adhérents à jour de cotisation : 153

Quorum pour l'AG extraordinaire et ordinaire :  $\frac{1}{4}$  des adhérents, soit 38

Le Président, Paul BURGUIERE, accueille les participants et les informe que l'assemblée générale peut valablement délibérer puisque le quorum est atteint.

Il est alors procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

### 1 - Rapport moral du Président et du Conseil d'administration

*Soyez les bienvenus à cette assemblée générale, tout le Conseil d'administration vous remercie de votre présence.*

*Cette année, une partie de nos travaux d'entretien de cette chapelle est visible. Je veux parler de la peinture renouvelée du clocher. Par ailleurs, des travaux concernant la sécurité ont été réalisés.*

*Nous remercions Gérard JUBIER pour avoir, après défection d'une entreprise, réalisé lui-même avec un peintre cette remise en état du clocher.*

*En 2018, de nouvelles personnes ont rejoint le conseil d'administration. Cependant, le sujet du renouvellement est toujours d'actualité, car certains arrivent en fin de mandat.*

*Parler de notre association et de notre rôle est toujours important ainsi que des dons qui nous permettront de réaliser toujours l'entretien de la chapelle.*

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES  
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

**A.C.C.S NDHL**

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

## **2 – Rapport financier présenté par Jean-Noël Naud, trésorier**

Il commente le compte d'exploitation qui fait apparaître un excédent, puis le tableau de la trésorerie au 31 décembre, ainsi qu'un provisionnel pour l'exercice 2019. L'ensemble de ces tableaux sont adressés, en annexe au PV, à tous les adhérents et donateurs. Le Trésorier précise que le fichier des adhérents donateurs comprend environ 300 noms, et que le nombre d'adhérents tourne autour de 150. Le trésorier remercie vivement tous les donateurs passés, présents, et à venir. Il informe l'assemblée que le CA propose de maintenir la cotisation à 15€.

A l'issue de ces différentes présentations, l'assemblée a adopté à l'unanimité: le rapport moral, le rapport financier, et le maintien de la cotisation à 15 €

## **4 – Election du Conseil d'administration**

Composition du Conseil d'administration 2018 / 2019 :

**Président :**

Paul BURGUIERE

**Vice-Présidente :**

**Michèle CHRETIEN (fin de mandat-ne se représente pas)**

**Vice-Président :**

**René PICCARD (fin de mandat-ne se représente pas)**

**Trésorier :**

**Jean-Noël NAUD (fin de mandat-se représente)**

**Trésorier adjoint :**

Marc de la BRETESCHE

**Secrétaire :**

Xavier LIFFRAN

**Secrétaire-Adjoint :**

Martine VIALLET DETRAZ

**Autres administrateurs :**

Hélène AUCLAIRE

Gérard JUBIER

Serge MENAGER

Sylviane GACHET déléguée Pastorale, **Membre de droit**

René FERRAND curé de la paroisse Saint Roch en Beaufortain, **Membre de droit**

Père Michel EULER, vicaire général, **Membre de droit**

En 2019, trois membres du Conseil arrivent à échéance de leur mandat : René PICCARD, Michèle CHRETIEN et Jean-Noël NAUD. Ce dernier sollicite un nouveau mandat.

L'Assemblée générale remercie chaleureusement René PICCARD pour son engagement dans l'Association, sa disponibilité pour la chapelle et le travail réalisé. Le Conseil

**ACCS NDHL -** Maison des Saisies -316 Avenue des J.O. - 73620 HAUTELUCE

S/Préfecture de St Jean de Maurienne N° W 731000773 – SIRENE N° 488 911 934 00013 –APE 9499Z

[eglise.saisies@gmail.com](mailto:eglise.saisies@gmail.com) - [www.chapelle-lessaisies.fr](http://www.chapelle-lessaisies.fr)

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES  
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »**

**A.C.C.S NDHL**

316 Avenue des Jeux Olympiques – Maison des Saisies - 73620 HAUTELUCE

d'administration propose à l'Assemblée générale de le nommer Président d'Honneur de l'Association. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale remercie également Michèle CHRETIEN pour le travail qu'elle a accompli durant ses mandats pour la chapelle.

Jean-Noël NAUD est réélu à l'unanimité pour un mandat de six ans. En revanche, aucune candidature n'ayant été reçue et personne, parmi les présents, ne se déclarant candidat aux postes de René PICCARD et de Michèle CHRETIEN, deux sièges restent vacants au Conseil d'administration de l'Association.

## **5– Questions/Réponses**

Une question a été posée sur la destination du produit des quêtes et des tronc. Le trésorier a rappelé que Notre Dame de Haute Lumière est un des clochers de la paroisse Saint Roch en Beaufortain et qu'à ce titre le produit des quêtes et des tronc est reversé à la paroisse.

Concernant la sécurité incendie, Serge Ménager a bien précisé que la chapelle était équipée de détecteurs incendie et de trappes désenfumage opérationnels.

## **6 - Intervention du Père René Ferrand, curé de la paroisse Saint Roch en Beaufortain**

En clôture de cette Assemblée générale, rappelant qu'il avait la charge de 40 clochers, le Père René Ferrand s'est félicité du rayonnement et de l'affluence à chaque célébration à Notre Dame de Haute Lumière. Partie intégrante de la paroisse, la chapelle est un lieu important pour les gens du pays et est le symbole vivant de la fraternité entre ces derniers et les vacanciers

Le Père René FERRAND a conclu en remerciant tous ceux qui s'occupent de la chapelle et en soulignant l'esprit chrétien qui les anime dans cette responsabilité.

Après quelques échanges avec les participants, le président a clôturé l'assemblée générale 2019